



Séance du 17 septembre 2019

L'an deux mil dix neuf le 17 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Monsieur Denis FOURNIER, Maire, suite à la convocation adressée le 11/09/2019,

Etaient Présents : Denis FOURNIER, Martine TYSSANDIER, Jean-Henri PALLANCHE, Maurice ROBERT, Jean-Louis MARTIN, Maryse MAUGUE, Noël BOIVIN, Grace JEANDON, Emma RAGO, Marc VANDAME

Absent représenté : Philippe TORRES donne pouvoir à Jean-Henri PALLANCHE

Absents non représentés : Nathalie DUFRESNES, Aline LEMOINE, Mickaël TALIDE, Isabelle VIDAL-MACHENAUD,

Secrétaire de séance : Noël BOIVIN

Martine TYSSANDIER et Jean-Henri PALLANCHE refusent d'approuver le PV de la séance du conseil municipal du 9 juillet, celui-ci étant incomplet, ne mentionnant pas les interventions de chacun. Ils demandent à ce que ledit PV soit complété.

Denis FOURNIER demande à la secrétaire de mairie de compléter le PV et de le soumettre pour avis à Martine TYSSANDIER, secrétaire de la dernière séance du conseil municipal.

L'ordre du jour est abordé.

1. Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de transport de gaz. Exercice 2019.

M. le Maire expose : Les décrets n° 2015-334 du 25 mars 2015 et 2007-606 du 25 avril 2007 ont modifié le Code Général des Collectivités Territoriales en permettant de fixer par délibération du conseil municipal des redevances pour l'occupation provisoire et permanente du domaine public communal pour les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de transport de gaz.

La collectivité fixe par délibération la redevance dans la limite des plafonds fixés par le décret en prenant en compte la longueur des réseaux implantés sur le territoire.

Pour calculer la redevance, elle demande au gestionnaire du réseau de lui communiquer la longueur totale des lignes installées ou des canalisations construites et remplacés sur le domaine public et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe le montant de ladite redevance pour l'exercice 2019 comme suit :

Au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau de distribution de gaz pour l'année 2019.

Vu le taux retenu : 0.35€/mètre

Taux de revalorisation : 1.04

Longueur exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année 2018 : 19

RODP 2019 = 19 x 0.35 x 1.04 soit 7€.

Au titre de l'occupation permanente du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2019.

Longueur de canalisation de distribution à prendre en compte : 6 330 mètres

Taux retenu : 0.035€/mètre

Taux de revalorisation cumulé au 01/01/2019 : 1.24

RODP 2019 = (6 330 x 0.035 + 100) x 1.24 soit 399 €

Le montant total net de taxe est donc de 406.00€.

Date de réception en Préfecture : 24/09/2019

2. Redevance ORANGE Exercice 2019

M. le Maire informe le conseil qu'il convient de prévoir pour l'exercice 2019 le montant des redevances ORANGE pour occupation du domaine public routier communal conformément aux articles R20-51 et R20-52 du Code des postes et Télécommunications Electroniques et en application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de fixer le montant de la redevance TELECOM pour occupation du domaine public routier pour l'année 2019 selon le barème suivant :

Domaine public routier communal	Artères (en €/km)			TOTAL/année
	Sous-sol 18.751 km	Aérienne 0,813 km	Emprise au sol 1M ²	
2019	40.00€	30.00€	20.00€	834.97€

Coefficient d'actualisation 2019 : 1.35756

Date de réception en Préfecture : 24/09/2019

3. Délibération 51-2019 : Décision Modificative Budget Commune/Solde travaux de réhabilitation des logements 9 place Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2313	250			Réhabilitation des logements 9 Place de la mairie	27 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2138	280			Commerce	- 27 000,00

Date de réception en Préfecture : 24/09/2019

4. Délibération 52-2019 : Décision Modificative Budget Commune/Travaux supplémentaires démolition venelle Forts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2313	260			Démolition venelle des Forts	2 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2138	280			Commerce	- 2 000,00

Date de réception en Préfecture : 24/09/2019

5. Délibération 53-2019 : Décision Modificative Budget Commune/Achat broyeur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	21578	256			Equipement, entretien voirie	7 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2138	280			Commerce	-7 000,00

Date de réception en Préfecture : 24/09/2019

6. Délibération 54-2019 : Décision modificative Budget Commune /Achat bureau pupitre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2188	257			Equipement école	320,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2313	266			Restauration porte de l'église	-320,00

Date de réception en Préfecture : 24/09/2019

7. Délibération 55-2019 Réfection de la Croix du puy de Saint-Sandoux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2313	271			Réfection de la Croix	500,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2313	266			Restauration porte de l'église	-500,00

Date de réception en Préfecture : 24/09/2019

Intervention de Noël BOIVIN, qui a suivi les travaux de construction du socle de la croix en l'absence de Jean-Louis MARTIN, il manque une pierre plate ou une dalle pour terminer le socle de la croix.

Intervention de Jean-Henri PALLANCHE qui propose de donner à la commune une dalle en pierre de Volvic. Le conseil accepte ce don.

8. Délibération 56-2019 : Convention d'occupation temporaire du domaine public/Etal de fruits et légumes

M. le Maire présente au conseil la demande de Madame Anne-Sophie SEGELLE pour l'installation d'un étal de fruits et légumes le jeudi soir Place Maismac à Saint-Sandoux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- donne son accord pour l'installation d'un étal de fruits et légumes le jeudi soir à partir de 17h00 Place Maismac à Saint-Sandoux.
- mandate Monsieur le Maire pour établir une convention d'occupation temporaire du domaine public à compter du 19 septembre 2019 jusqu'au 18 septembre 2020 reconductible tacitement. Convention annexée à la présente délibération.
- Fixe la redevance d'occupation du domaine public à 1,00 € par jour de présence payable à l'année à terme échu, par émission d'un titre de recettes.

Date de réception en Préfecture : 26/09/2019

9. Délibération 57-2019 : Statuts communautaires : modification n° 3

M. le Maire présente au conseil la modification n°3 des statuts de Mond'Arverne Communauté, approuvée en conseil communautaire en date du 27 juin 2019.

Le projet de lecture publique présenté dans sa globalité devant les membres de la conférence des maires en 2018, se développe selon le calendrier prévu.

En 2020, la communauté de communes pourra fonctionner avec deux équipements supplémentaires qui relèvent aujourd'hui de la compétence des communes. Il s'agit de la médiathèque des Martres de Veyre et de celle de La Roche Blanche. Afin de pouvoir disposer de ces nouveaux outils pour conduire la politique de lecture publique communautaire, il est nécessaire de faire évoluer les statuts de la communauté de communes en mentionnant ces deux équipements à l'article 4 des compétences supplémentaires. C'est l'objet de la modification n° 3 des statuts de Mond'Arverne Communauté.

Conformément aux dispositions des articles L 5211-17 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales, les modifications statutaires de la Communauté de communes sont décidées par délibérations concordantes de l'assemblée communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver la modification n°3 des statuts de Mond'Arverne Communauté.

Date de réception en Préfecture : 26/09/2019

Intervention de Marc VANDAME, délégué à la commission Culture : lors d'une réunion des corrections ont été apportées à la charte relative aux bibliothèques bénévoles réalisée par la communauté de communes Les Cheires, au sujet de l'engagement des bibliothécaires bénévoles.

10. Motion contre le démantèlement des trésoreries :

M. le maire présente au conseil la motion prise en conseil communautaire en date du 29/08/2019 contre le démantèlement des trésoreries.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a décidé de réorganiser en profondeur son réseau territorial d'ici 2022. Cette démarche s'appuie sur une vision pluri annuelle des suppressions d'emplois à la DGFIP, la montée en puissance du numérique. Elle a été baptisée « Géographie revisitée » et se traduit par :

- Des suppressions de trésoreries de proximité, qui seraient renommées « Services de gestion comptable » (SGC).
- La mise en place de conseillers comptables
- La réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de service des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière (SPF), et d'autres services plus spécialisés
- Des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires

Une réflexion sur cette motion est proposée aux communes de Mond'Arverne Communauté.

Un débat s'installe au sein du conseil municipal :

Intervention de Martine TYSSANDIER : nous sommes actuellement à l'aire du numérique ce qui implique une réorganisation des services dans les entreprises privées et également dans la fonction publique. Ce problème a été évoqué lors de la réunion des maires ruraux le 14 septembre dernier, dans un plan établi jusqu'à 2025. Martine TYSSANDIER s'abstient.

Intervention de Jean-Henri PALLANCHE : ce sujet a été abordé lors de la réunion des maires de la communauté de communes du 29 juillet, en présence du Directeur de la Direction Générale des Finances Publiques, une réunion qui a engendré un débat à la communauté de communes. Même si la trésorerie de Saint-Amant-Tallende ferme, Il existera toujours un contact téléphonique possible pour les communes avec les mêmes services qu'actuellement.

Intervention de Martine TYSSANDIER : des accompagnements seront mis en place pour les personnes ne disposant pas d'accès à internet et des coordinations entre les ministères permettront de développer l'accès au numérique sur les territoires ruraux.

Intervention de Maryse MAUGUE : le démantèlement des trésoreries peut-il entraîner des suppressions d'emploi ?

Intervention de Martine TYSSANDIER : le plan 2019-2025 prévoit une suppression d'emploi entre 15 000 et 20 000 emplois au niveau national, en fait il s'agira d'une réorganisation des services et certains postes correspondant à des départs en retraite ne seront pas remplacés.

Jean-Henri PALLANCHE s'abstient précisant que nous n'avons pas tous les éléments pour voter une telle motion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 10 abstentions et une voix pour, de ne pas adopter cette motion contre le démantèlement des trésoreries.

11. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif 2018

Monsieur le maire rappelle que le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité de service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le débit du captage reste identique à celui de l'année précédente, 10 branchements supplémentaires ont été réalisés en un an. Les élus sont invités à consulter ce rapport en mairie.

12. Questions diverses :

➤ **Transfert de la compétence de l'assainissement à MOND'ARVERNE Communauté :**

M. le Maire rappelle au conseil le projet de transfert de la compétence de l'assainissement à MOND'ARVERNE Communauté. Conformément aux dispositions de la loi du 3 août 2018, les communes membres de MOND'ARVERNE Communauté avaient jusqu'au 30 juin 2019 pour délibérer, 22 communes se sont prononcées pour un report de cette date au 01/01/2026, soit 78,57% des communes représentant 78,51% de la population. La minorité de blocage s'est transformée en majorité.

➤ **Interventions de Jean-Louis MARTIN :**

Le désherbage des rues du village a été effectué cet été, les jeunes recrutés dans le cadre des jobs d'été ont participé à ces travaux.

Une réparation a été effectuée sur la bâche du toit-terrasse de l'école par l'entreprise qui a réalisé la toiture du groupe scolaire.

➤ **Intervention de Marc VANDAME :**

Merci de rappeler au service technique de ne pas arracher les plants des graines de fleurs semées au pied des murs.

➤ **Intervention de Denis FOURNIER :** nous invitons les habitants à repérer les plantations.

➤ **Interventions de Martine TYSSANDIER :**

La rentrée scolaire s'est bien déroulée, il y a un peu moins d'enfants à l'école cette année.

Le responsable du Foyer de Ceyran invite un représentant de la commune à des réunions de la Commission de Restauration de l'établissement qui se tiendront une fois par trimestre. La prochaine est prévue le 1^{er} octobre, Denis FOURNIER sera présent à cette réunion.

➤ **Interventions de Jean-Henri PALLANCHE :**

Une publicité est apposée sur le panneau d'affichage libre de la place Maismac.

Informations diverses sur MOND'ARVERNE Communauté :

- Départ de la commune de SAULZET LE FROID de MOND'ARVERNE Communauté, cette commune sera rattachée à la SANCY ARTENSE communauté, en conséquence fermeture du site de l'office de tourisme de Pessade.
- Création d'un nouvel EPIC pour la gestion de la Maison de Gergovie.
- Il y a un projet de transfert de l'office de tourisme de MOND'ARVERNE à Chadieu, dans le cadre de l'aménagement de la Voie Verte.

➤ **Intervention de Marc VANDAME :**

quelques éléments de réflexion alternatifs au remplacement de l'épicerie : donner des informations aux Sandoliens sur la présence de producteurs locaux. Suite à son enquête de M. Romain PELUX a reçu une centaine de réponses, les habitants du village souhaiteraient pouvoir s'approvisionner en produits frais, pouvoir acheter la presse et conserver les services postaux du relais Poste. Actuellement M. PELUX monte un dossier autour d'un projet d'auxiliaire de vie en auto-entrepreneur proposant ses services de prises de commandes et livraisons de courses auprès des producteurs locaux ou des supermarchés locaux, il souhaiterait pouvoir utiliser le Sandolien pour informer les administrés.

Une autre piste de réflexion pourrait être la création d'une AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), ou le recours à une structure de producteurs prête à livrer des paniers une fois par semaine...

➤ **Intervention de Grace JEANDON :**

demande de nettoyage de la fontaine place de la mairie. Jean-Louis MARTIN en prend note, ce travail sera inscrit sur le planning des agents de voirie.

➤ **Intervention d'Emma RAGO**

qui a effectué le nettoyage du réfrigérateur de la salle des Forts, les joints étaient moisissés car l'appareil avait été refermé. A l'intérieur tous les rayons sont cassés.

➤ **Intervention de Denis FOURNIER :**

nous pourrions envisager d'acheter un nouveau réfrigérateur pour le centre culturel et déplacer l'actuel dans la salle des Forts.

➤ **Intervention de Maryse MAUGUE :**
en attente d'articles pour le prochain Sandolien.

➤ **Intervention de Maurice ROBERT :**
le supermarché INTERMARCHÉ à Tallende pourrait organiser des livraisons de produits frais aux habitants de Saint-Sandoux une fois par semaine, en fonction du nombre des commandes, mais pas plus de 25 personnes.
Le supermarché CARREFOUR CONTACT à Veyre-Monton livre déjà des courses chez plusieurs personnes de la commune.
Mail de Nathalie GUILLOT au sujet du projet de CCAS Intercommunal, des rencontres seront organisées avec les maires des communes de MOND'ARVERNE pour définir les services que les communes souhaitent conserver.

➤ **Intervention de Marc VANDAME :**
qui transmet un message aux élus suite à la commission environnement de MOND'ARVERNE : la Charte de Respect de l'Environnement doit être publiée sur le site des communes.

- **Questions du public :**

- **Intervention de M. VIALLE :**
les autres fontaines de la commune auraient également besoin d'être nettoyées, je nettoie régulièrement celle qui est située à l'angle de la rue du Commerce.
Serait-il possible d'élaguer les branches basses des marronniers Place des Forts, ces branches gênent au stationnement des véhicules.

- **Réponse de Jean-Louis MARTIN :** oui, le service technique se chargera de ce travail.

- **Intervention de M. VIALLE :** Pourquoi la croix du puy sera en fer ?

- **Réponse de Denis FOURNIER :** M. Raymond PICCOLI, astrophysicien et directeur du Laboratoire de Recherches sur la Foudre, nous a informés, suite à ses analyses sur le puy, qu'une croix en pierre ne résisterait pas mieux en cas de gros impact de foudre, ce qui était le cas l'an dernier.

- **Intervention de Mme BRUNNER :** les poteaux installés à la sortie de l'aire de jeux côté école sont à refixer.

- **Réponse de Jean-Louis MARTIN :** ces poteaux sont régulièrement cassés et remplacés.

- **Intervention de M. VIALLE :** La porte d'entrée de l'aire de jeux située sur la rue de l'Arbre Blanc claque à nouveau et gêne le voisinage.

- **Réponse de Jean-Louis MARTIN :** le service technique interviendra pour réparer les poteaux et la porte.

- **Intervention de Mme BRUNNER :**
un nettoyage de la chapelle Notre Dame des Prés a été effectué par des habitants, à cette occasion un nid de guêpes a été découvert sur un des murs.

Un ancien dallage a été découvert autour de la chapelle, Mme BRUNNER demande si la mairie dispose d'anciennes photos montrant ce dallage.

- **Réponse de Denis FOURNIER :** non je ne pense pas.

Séance levée à 21h40

Tableau des signatures :

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Emargement</i>	<i>Nom et Prénom</i>	<i>Emargement</i>
<i>FOURNIER Denis</i>		<i>JEANDON Grace</i>	
<i>TYSSANDIER Martine</i>		<i>LEMOINE Aline</i>	
<i>PALLANCHE Jean-Henri</i>		<i>TALIDE Mickaël</i>	
<i>ROBERT Maurice</i>		<i>TORRES Philippe</i>	
<i>MARTIN Jean-Louis</i>		<i>RAGO Emma</i>	
<i>MAUGUE Maryse</i>		<i>VANDAME Marc</i>	
<i>BOIVIN Noël</i>		<i>VIDAL MACHENAUD Isabelle</i>	
<i>DUFRESNE Nathalie</i>			